

Révision générale du Plan local d'urbanisme de Vinsobres (Drôme)

Liste des modifications apportées au dossier de PLU arrêté en Conseil municipal du 8 avril 2019 pour prendre en compte les avis des Personnes publiques associées (PPA) et les conclusions du commissaire-enquêteur, avant l'approbation du PLU en Conseil municipal du 25 novembre 2019.

Rapport de présentation / Partie « 1.1.3. Contexte supracommunal » : complément au diagnostic concernant l'intercommunalité suite aux informations de la Communauté de communes.

→ *Demande CCBDP.*

Rapport de présentation / Parties « 1.4.5. Modes doux » et « 1.7.4. Tourisme » : complément au diagnostic concernant la voie douce « Au fil de l'Eygues » suite aux informations de la Communauté de communes.

→ *Demande CCBDP.*

Rapport de présentation / Parties « 1.4.5. Modes doux » et « 1.7.4. Tourisme » : complément au diagnostic concernant le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) suite aux informations du Conseil départemental.

→ *Demande CD26.*

Rapport de présentation / Partie « 1.8.2. Réseaux techniques » : complément au diagnostic de la STEP du camping du Sagittaire suite à la réception d'informations récentes.

→ *Demande de la MRAe.*

Rapport de présentation / Partie « 1.9.3. Label et protection » : complément au diagnostic agricole suite aux informations de l'INAO.

→ *Demande INAO.*

Rapport de présentation / Partie « 1.10. Analyse écologique » : complément au diagnostic pour prendre en compte les remarques de la MRAe (zone humide Réseaux de canaux-Eygues aval, site N2000 Baronnies-gorges de l'Eygues, Petit Rhinolophe, SRCE).

→ *Demande MRAe et Préfecture.*

Rapport de présentation / Partie « 1.11.5. Feux de forêt » : mise à jour de la carte de l'aléa feu de forêt.

→ *Demande Préfecture.*

Rapport de présentation / Partie « 1.11. Les risques naturels et technologiques » : ajout d'un titre « 1.11.8. Installations classées pour l'environnement (ICPE) » pour indiquer la présence de deux ICPE sur le territoire communal.

→ *Demande MRAe et Préfecture.*

Rapport de présentation / Partie « 1.13.5. Gestion des déchets » : complément au diagnostic concernant la gestion des déchets suite aux informations de la Communauté de communes.

→ *Demande CCBDP.*

Rapport de présentation / Partie « 1.14.10. Le schéma départemental d'accès à la ressource forestière » : complément au diagnostic pour préciser que le transport routier de la filière bois est réglementé, sur le département de la Drôme, par l'arrêté préfectoral 2016043-0021 du 10 février 2016 qui fixe une liste d'itinéraires autorisant le passage des transporteurs de « bois ronds » sur certaines voies uniquement.

→ *Demande CD26.*

Rapport de présentation / Partie « 2.1. Incidences sur les milieux naturels » : harmonisation des couleurs de diagramme, mise à jour de cartographies.

→ *Demande MRAe.*

Rapport de présentation / Partie « 3.2.7. Explication des règles spécifiques aux zones 1AU » : compléments aux explications.

→ *Demande Préfecture.*

Rapport de présentation : création d'une partie « 3.2.10. Explication des règles spécifiques aux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » pour expliquer le recours à l'outil « STECAL » (art. L151-13 du code de l'urbanisme) en reprenant les éléments du dossier de consultation de la CDPENAF.

→ *Demande Préfecture.*

Rapport de présentation / Partie « 3.2.11. Explication des règles des Orientations d'aménagement et de programmation » : précision quant aux secteurs définis par l'OAP n°1 qui relèvent ou non du projet d'aménagement et de construction dit de « La Bane » mené depuis quelques années par la commune et ses partenaires.

→ *Demande issue de l'enquête publique.*

Rapport de présentation / Partie « 3.3. Articulation du PLU avec les plans et programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte » : complément pour expliquer comment le PLU prend en compte le PPRi.

→ *Demande MRAe.*

Rapport de présentation / Partie « 5. Indicateurs de suivi » : complément suite aux observations de la MRAe.

→ *Demande MRAe.*

Rapport de présentation / Partie « 6. Résumé non-technique » : complément suite aux observations de la MRAe.

→ *Demande MRAe.*

Rapport de présentation / Partie « 7. Méthodologie employée » : complément suite aux observations de la MRAe.

→ *Demande MRAe.*

Rapport de présentation : corrections pour indiquer que le nombre de bâtiments situés en zones agricoles et naturelles pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination est de 4.

→ *Demande Préfecture.*

Orientation d'aménagement et de programmation n°1 / Titre 2 « Principes d'aménagement et de programmation » : les dispositions de l'OAP sont modifiées pour permettre que la circulation soit réalisée en simple ou double sens en fonction de la meilleure solution pour assurer la sécurité et le confort des usagers.

→ *Demande CD26.*

Orientation d'aménagement et de programmation n°3 / Titre « 2.2. Localiser le nouveau bâtiment en cohérence avec le bâti existant et les caractéristiques du terrain » : il est précisé au point 3/ que les constructions à usage de logement ou d'hébergement concernées par la règle sont celles occupées par des personnes tierces à l'exploitation agricole.

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Règlement / Titre « 1. Dispositions générales » / Article « 2. Définitions » : dans la définition de l'exploitation agricole, la mention « moitié de surface minimum d'installation (SMI) » est remplacée par « surface minimum d'assujettissement (SMA) ».

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Règlement / Titre « 1. Dispositions générales » / Article « 5. Prise en compte des risques » : ajout d'une mention pour rappeler que le règlement du PPRi s'applique au préalable de toute demande d'autorisation d'urbanisme.

→ *Demande Préfecture, MRAe.*

Règlement / Titre « 1. Dispositions générales » / Article « 5. Prise en compte des risques » / « 5.3. Autres dispositions réglementaires et informations relatives aux risques » : un paragraphe est ajouté pour rappeler aux opérateurs d'être vigilants concernant le réaménagement des terrains qui ont pu accueillir des activités potentiellement polluantes.

→ *Demande Préfecture.*

Règlement / Titre « 2. Dispositions applicables aux zones urbaines (« U ») » / Article « 1-Uit Constructions, activités, usages et affectations des sols autorisés ou soumis à conditions particulières » : l'article est modifié pour rappeler que les dispositions du PPRi s'appliquent à toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Autre document mis en cohérence : Rapport de présentation / Chapitre 3 « Explication des choix retenus ».

→ *Demande Préfecture, MRAe.*

Règlement / Titre « 2. Dispositions applicables aux zones urbaines (« U ») » / Article « 3-Uit Volumétrie et implantation des constructions » : ajout des distances d'implantation des constructions par rapport à la RD4.

→ *Demande CD26.*

Règlement / Titre « 4. Dispositions applicables aux zones agricoles (« A ») » / Article « 1-A Constructions, activités, usages et affectations des sols autorisés ou soumis à conditions particulières » : ajout d'une règle pour que les nouvelles constructions et installations agricoles s'implantent à proximité des autres bâtiments de l'exploitation agricole de manière à former avec eux un ensemble cohérent, et ce sauf contrainte technique ou réglementaire ou cas exceptionnel dûment justifié.

Autre document mis en cohérence : rapport de présentation.

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Règlement / Titre « 4. Dispositions applicables aux zones agricoles (« A ») » / Article « 1-A Constructions, activités, usages et affectations des sols autorisés ou soumis à conditions particulières » : modification pour autoriser les constructions et installations, y compris classées, nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées au titre de l'article L. 525-1 du code rural et de la pêche maritime, pour les zones A et Acv.

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Règlement / Titre « 4. Dispositions applicables aux zones agricoles (« A ») » / Article « 1-A Constructions, activités, usages et affectations des sols autorisés ou soumis à conditions particulières » : modification pour interdire de manière plus explicite la reconstruction des ruines.

Autre document mis en cohérence : Rapport de présentation / Chapitres « 3. Explication des choix retenus ».

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Règlement / Titre « 4. Dispositions applicables aux zones agricoles (« A ») » / Article « 3-A Volumétrie et implantation des constructions » : la hauteur totale des constructions (hors habitations) est passée de 10 à 12 mètres.

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Règlement / Titre « 4. Dispositions applicables aux zones agricoles (« A ») » / Article « 3-A Volumétrie et implantation des constructions » : la mention « (avec un minimum de 5 mètres) » est supprimée.

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Règlement / Titre « 4. Dispositions applicables aux zones agricoles (« A ») » / Article « 3-A Volumétrie et implantation des constructions » : ajout des distances d'implantation des constructions par rapport à la RD4.

→ *Demande CD26.*

Règlement / Titre « 5. Dispositions applicables aux zones agricoles (« N ») » / Article « 1-N Constructions, activités, usages et affectations des sols autorisés ou soumis à conditions particulières » : modification pour interdire de manière plus explicite la reconstruction des ruines.

Autre document mis en cohérence : Rapport de présentation / Chapitres « 3. Explication des choix retenus ».

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Règlement / Articles « 5 – Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions » pour toutes les zones : les essences exogènes ne sont plus « interdites » mais « déconseillées ».

→ *Demande Préfecture.*

Suppression du secteur N1e et reclassement en zone A.

Documents modifiés : rapport de présentation, règlement et plans de zonage.

→ *Demande Préfecture.*

Création d'un emplacement réservé n°11 pour créer un cheminement piéton reliant la Bane au centre historique du village.

Documents modifiés : rapport de présentation, règlement et plans de zonage.

→ *Demande issue de l'enquête publique.*

Modification de l'emplacement réservé n°4 pour corriger une erreur de dessin sur le zonage.

Documents modifiés : règlement et plans de zonage.

→ *Demande issue de l'enquête publique.*

Suppression des EBC le long des RD 4 et 190 sur une bande 5 mètres à partir des limites extérieures des voies.

Documents modifiés : plans de zonage.

→ *Demande CD26.*

Suppression/modification des EBC repérés par la Chambre d'agriculture dans son avis sur le projet de PLU arrêté, à l'exception des parcelles citées dans le rapport du commissaire-enquêteur (car correspondant à des ripisylves, des espaces boisés, etc. ; voir rapport d'enquête publique pour plus de détails).

Documents modifiés : plans de zonage.

→ *Demande Chambre d'agriculture.*

Suppression/modification des EBC repérés par le public (en complément ou répétition des parcelles repérées par la Chambre d'agriculture dans son avis), à l'exception des parcelles citées dans le rapport du commissaire-enquêteur (car correspondant à des ripisylves, des espaces boisés, etc. ; voir rapport d'enquête publique pour plus de détails).

Documents modifiés : plans de zonage.

→ *Demande issue de l'enquête publique.*

Suppression des EBC situés au sud du village pour créer un boisement (parcelles AO 99, 109, 111, 118, 120, 121, 122, 128, 130, 313).

Documents modifiés : plans de zonage.

→ *Demande issue de l'enquête publique.*

Création d'un EBC sur la parcelle AX 20.

Documents modifiés : plans de zonage.

→ *Demande issue de l'enquête publique.*

Modification des zones Na1 et Na2 en zones Aa1 et Aa2, et précision quant aux destinations des constructions pouvant faire l'objet d'évolutions.

Documents modifiés : rapport de présentation, règlement et plans de zonage.

→ *Demande CDPENAF et Préfecture.*

Création d'une zone Ube sur les parcelles AO 125, 126 et 463 pour créer une zone dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de service public.

Documents modifiés : rapport de présentation, règlement et plans de zonage.

→ *Demande CDPENAF et Préfecture.*

Remplacement de la pièce du PLU « 5.4. Débroussaillage » (dans les annexes) par une version de meilleure qualité.

→ *Demande Préfecture.*

Mise à jour des Servitudes d'utilité publique (SUP) dans le rapport de présentation (titre 1.14.12) et dans les annexes du PLU.

→ *Demande Préfecture.*